

Ordre du jour :

- Questions administratives (garantie des emprunts Haute-Savoie-Habitat)
- Intercommunalité (modification des statuts)
- Urbanisme (projet des Muds, Riondy, Les Biolles, réunion avec DDT du 27/5/2021)
- Travaux (en cours ; suite du projet gendarmerie)
- Ventes et acquisitions foncières (modification chemin de Chez Ragotti)
- Affaires scolaires, périscolaires et associatives
- Personnel communal
- Affaires sociales
- Questions diverses (dont tenue des bureaux de vote pour les 20 et 27 juin 2021)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 1^{er} JUIN 2021 – 19 h 30

Sur convocation en date du 26 mai 2021, le Conseil municipal s'est réuni dans la Salle Communale « La Ferma » - 73 Rue de Saxel (pour permettre l'application des normes sanitaires en vigueur) en séance publique le 1^{er} juin 2021, sous la présidence de Mme Fabienne SCHERRER, Maire.

Etaient présents : Mmes Emilie CHATEL, Béatrice LATOUR, Jacqueline MARCHAL, Claudie NICAISE, Sylvie NODY, Martine NOVEL, Fabienne ROMAN, Fabienne SCHERRER, Julie VERDAN, MM. Erwan BERARD-BERGERY, Emmanuel BOGILLOT, Stéphane CALLEJA, Laurent GEX-FABRY (arrivé 20 h 55), Jean GRANGE, Jérémy MOUCHET, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET, Joël SEBILLE.

Absents excusés : M. Jean-François CHARRIERE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul MUSARD

Madame le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 50. Elle remercie Madame Goy, secrétaire générale, dont c'est le dernier Conseil municipal avant la retraite et qui offre au Conseil municipal une collation et un verre de champagne. Elle rappelle que Madame Goy a commencé à travailler trente ans plus tôt, le 1^{er} juin 1991. Le Conseil municipal exprime ses remerciements à Madame Goy et accueille Madame Casays, qui va lui succéder et dont c'est le premier Conseil.

I. Questions administratives (garantie des emprunts Haute-Savoie-Habitat)

Madame le Maire rappelle au Conseil que l'usage veut que la commune garantisse les emprunts de l'office de logements sociaux, en l'occurrence Haute-Savoie-Habitat, s'agissant de constructions sur la commune. Dans le cadre de l'édification des deux petits immeubles, en face du gymnase, Haute-Savoie-Habitat demande à la commune de bien vouloir accorder sa garantie complète pour deux « bouquets » d'emprunts différents :

- Contrat n°119342 pour un montant de 90 259 € souscrit auprès de la Banque des Territoires : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la garantie apportée par la commune au remboursement de cet emprunt.
- Contrat n°119343 pour un montant de 725 225€ souscrit auprès de la Banque des Territoires : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la garantie apportée par la commune au remboursement de cet emprunt.

II. Intercommunalité – modification des statuts

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la Communauté de Communes de la Vallée Verte a inclus dans le projet de rénovation de ses nouveaux locaux l'installation d'une maison France-Service. Ce service a pour vocation d'aider les administrés dans leurs rapports avec différentes administrations (retraite, assurance maladie, impôts, poste, etc.) particulièrement dans le cadre de la dématérialisation de la plupart des démarches.

Il faut donc modifier les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée Verte pour y introduire la compétence maisons de service. Madame le Maire donne lecture de la délibération à adopter dans les mêmes termes par tous les conseils municipaux.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que sur une proposition formulée par le Président de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, le Conseil Communautaire s'est réuni le 10 mai 2021 pour décider la modification statutaire suivante :

- « *Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.* » en application de l'article L 5214-16 II 8° du CGCT.

En conséquence, il vous est proposé :

- *d'adopter la modification de l'article des statuts, proposée et votée par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 10 mai 2021 selon la nouvelle rédaction ci-annexée ;*
- *de demander à M. le Préfet du département de la Haute Savoie bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CCVV et autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs qui interviendront.

III. Urbanisme

. Plusieurs points d'information sont présentés par Madame le Maire, concernant le **projet des Muds** (en face du cimetière sur le chemin de Fellières) qui semble avancer. Par ailleurs, il existe au **Riondy une zone 1AU*** qui comprend trois propriétaires. Madame le Maire explique avoir reçu les uns et les autres en mairie : il existait un accord voici quelques années sur un projet plus ou moins commun et cet accord n'avait pu aboutir, l'une des parties prenantes ayant demandé des modifications à la dernière minute. Lors de la dernière rencontre, il a été proposé aux Consorts Maxit de reprendre ce plan et d'y introduire éventuellement quelques modifications sur leur parcelle. La proposition reçue en retour inclut des modifications sur l'ensemble du tènement, ceci n'étant évidemment pas conforme à la demande. Consultés les autres propriétaires ont refusé cette proposition. Madame Le Maire informe le Conseil qu'elle donnera donc un avis défavorable si un permis d'aménager est déposé. Le Conseil municipal approuve cette décision.

. **Projet des Biolles** : Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune dispose d'un permis d'aménager pour un lotissement de six maisons aux Biolles, derrière les gîtes. Monsieur Desjacques, géomètre, qui a élaboré le permis d'aménager, a chiffré le coût pour la commune des viabilisations des terrains, à 294 000 € TTC. Madame le Maire propose au Conseil municipal de conserver la main sur ces terrains afin que la commune gère elle-même les travaux, cinq personnes ayant déjà manifesté par courrier leur intérêt pour acquérir un des lots. Ceci permettrait à la commune de tirer un profit plus important de la vente de ce foncier que si l'on vend à un promoteur, cette opération ayant toujours été prévue pour contribuer au financement de la nouvelle gendarmerie, ceci en maintenant un prix du terrain raisonnable.

Monsieur Saillet demande que la commune propose un ou deux terrains à un prix très préférentiel afin de l'acquisition pour des jeunes de la Vallée, en première acquisition, sous conditions de ressources. Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce point : 5 votes sont favorables à la proposition de Monsieur Saillet, douze conseillers municipaux y sont opposés.

Madame le Maire indique au Conseil municipal que prendre en charge l'aménagement des viabilités des terrains suppose de créer un budget annexe (comme cela a été fait à la CCVV pour le budget de la ZAE) : à l'issue de l'opération, tous les terrains vendus, le résultat de l'opération est reversé au budget général. Dans l'intervalle, il est possible de faire un prêt relais. Les questions étant épuisées, Madame le Maire propose au Conseil de décider de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des viabilisations du tènement en question : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité. Madame le Maire propose alors au Conseil municipal de bien vouloir confier cette maîtrise d'ouvrage à Monsieur Desjacques, géomètre, qui a une longue expérience en la matière et qui a intégralement conçu le projet. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et charge Madame le Maire de signer les documents adéquats.

. **Compte-rendu de la rencontre avec la DDT à propos du PLU** : Madame le Maire informe le Conseil municipal que Madame Detraz, de la DDT, est venue présenter les possibilités d'aide et de soutien de la DDT aux communes dans l'élaboration de leurs PLUs. Ce soutien prendra différentes formes : fourniture de documents correspondant au « porter à connaissance » de l'Etat, l'un consacré aux aspects légaux de l'élaboration du PLU, l'autre constituant une note d'enjeux – tels que l'Etat les perçoit sur le territoire de la commune. La présence sur la commune d'une zone Natura 2000 imposera une évaluation environnementale qui, de toute façon, était prévue dans le projet de la municipalité.

De même les services de l'Etat participeront à un certain nombre de réunions, voire à la préparation de certaines d'entre elles : une pour présenter le porter à connaissance et en discuter, une avant l'arrêt du PADD, une avant l'arrêt du PLU stricto sensu (zonage, règlement, annexes diverses), une avec les Personnes Publiques Associées et une avant le passage en CDPENAF.

Les services de l'Etat produiront un avis qui sera annexé aux documents de l'enquête publique. Et, après l'enquête publique, il y aura un rendu avec les Personnes Publiques Associées pour présenter la réponse de la commune aux remarques, ce qui permettra à l'Etat de donner sa position.

Madame Detraz signale à la commune que le SRB pourra fournir les cartographies nécessaires sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et les périmètres de protection des sources. Elle transmet la circulaire préfectorale de 2019, portant sur l'élaboration des PLUs.

. **Agrandissement de l'entreprise Pellet** : enfin, Madame le Maire signale au Conseil municipal que l'entreprise Pellet qui a acquis, fin 2020, le terrain propriété de la mairie, souhaite agrandir son atelier de ce côté. Il semble possible de le faire en dépit du zonage du PLU (Ub1), néanmoins, les services de l'Etat sont en train de réfléchir à la question. Madame le Maire demande donc au Conseil municipal de se

prononcer favorablement pour une modification simplifiée transformant le zonage en Ub, à toutes fins utiles. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement à l'unanimité.

IV. Travaux

. **Gendarmerie** : Madame le Maire donne la parole à Monsieur Bogillot.

Monsieur Bogillot informe le Conseil municipal que, comme il avait été annoncé lors de conseils municipaux précédents, l'arrêt de l'avant-projet définitif a permis un chiffrage plus définitif : il rappelle que le concours d'architectes avait été lancé sur la base de l'estimation fournie par la SEMCODA, chargée contractuellement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, soit 2 242 000 € HT, hors options et géotechnique. Les architectes retenus lors du concours d'architecte avaient soumis un chiffrage 2 397 000 € HT et hors honoraires de maîtrise d'œuvre. La prise en compte des contraintes de la nature du terrain a conduit à une augmentation importante des coûts de fondation des deux bâtiments, la gendarmerie a fait des demandes particulières liées à son statut (par exemple clôture et protection des bâtiments), la commune a demandé des dalles permettant d'avoir des volumes accessibles de l'extérieur et aménageables ultérieurement en fonction des besoins en bureaux et en logements... La présentation de l'APD a été l'aboutissement de plusieurs réunions de travail où étaient présentes toutes les parties prenantes (gendarmerie à tous les niveaux hiérarchiques, architectes et cabinets divers, élus) et elle a été acceptée au cours de la dernière réunion. Monsieur Bogillot, ayant répondu aux questions des élus leur demande de bien vouloir valider le montant final de l'APD, soit 2 958 356 € HT. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité moins un vote contre, Monsieur Saillet, le montant de l'APD.

Du fait de l'augmentation du coût global des constructions, de l'allongement de la durée des travaux, et du surcroît de travail induit, le cabinet d'architecte a présenté un avenant correspondant à une augmentation de 20,7 % du marché initial, soit 69 212 .05 € HT de plus-value, pour un montant total de 403 076.30 € HT. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cet avenant et charge Madame le Maire de le signer.

Monsieur Bogillot demande donc au Conseil municipal de bien vouloir approuver le tableau de coûts suivants HT pour la nouvelle gendarmerie :

Coût estimatif des travaux validé en APD	2 958 356 €
Avenant correspondant aux coûts de la MOE	403 076,30 €
TOTAL	3 361 432,30 €

Le coût total des travaux se décompose ainsi :

Nature travaux	en € HT
Partie logements	1 195 800
Partie gendarmerie	1 041 100
Terrassements généraux, VRD, espaces verts clôtures	516 090
Fondations spéciales	205 366
Total travaux	2 958 356

Il rappelle que sur le plan de financement, la commune a sollicité le département, à hauteur de 400 000 €, la Région, à hauteur de 600 000 €. Ces deux assemblées devant faire l'objet d'un renouvellement lors

des élections des 20 et 27 juin 2021 ne se sont pas prononcées sur les demandes de subvention qu'elles étudieront dès la mise en place des nouvelles assemblées. Néanmoins, les conseillers départementaux et régionaux, considérant le caractère structurant de la gendarmerie, sont confiants dans les décisions qui seront prises. La commune a reçu les décisions d'attribution de l'Etat pour une tranche de DETR de 300 000 € et doit recevoir du ministère des armées 328 000 € correspondant au financement de ce type d'équipement. Elle sollicitera à nouveau un complément de DETR de l'ordre de 200 000 € pour la deuxième tranche, à l'automne prochain, avec décision en 2022. Par ailleurs, la vente de l'actuelle gendarmerie devrait permettre de toucher environ 600 000 € - proposition actuelle d'un promoteur, mais nous sommes dans l'attente de l'estimation du service des domaines. Enfin, la vente des terrains situés aux Biolles, dans le lotissement dont il a été question plus haut, devrait rapporter environ 400 000 € nets. Le reliquat doit être assuré par l'emprunt, emprunt dont le service, intérêts et amortissements, sera largement couvert par l'augmentation du montant des loyers payés par le ministère pour le logement des gendarmes.

Monsieur Bogillot ayant répondu aux questions des élus, passe au vote. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, moins un vote contre, Monsieur Saillet, la nouvelle répartition des coûts de la gendarmerie.

. Madame le Maire donne la parole à **Monsieur Gex-Fabry pour les travaux en cours et à prévoir**. Monsieur Gex-Fabry indique au Conseil municipal que les travaux liés à la colonne d'eau et conduits par le SRB reprendront à la mi-juin et qu'il est nécessaire de faire passer le géomètre pour vérifier l'emprise précise du chemin qui va du Bois-Lellin aux Perriers et sous lequel l'implantation doit se faire. Monsieur Gex-Fabry indique qu'il a demandé une remise en état du chemin après travaux avec une bande de 1,80 m de large afin de permettre un cheminement propre et facile aux vélos et aux piétons, avec fermeture par enrochement aux deux extrémités afin d'éviter les quads et les motos.

Monsieur Gex-Fabry indique par ailleurs que le monastère de Bethléem sera parmi les premiers abonnés à être relié au très haut débit, conformément à la demande de Madame le Maire et de Monsieur Bogillot.

Monsieur Gex-Fabry indique par ailleurs que la commune a longtemps été, largement du fait de l'épidémie, dans l'attente d'un maçon pour différents travaux dont l'oratoire en face de la gendarmerie. Il avait été fortement endommagé par un accident de voiture et il a été reconstruit tout récemment. Le mur entre l'école du Château et la cour de la salle communale, assez dégradé, représentait un budget plus important, les travaux incluant la remise en état et le crépis côté école, la mise à nu des pierres, la réfection de joints côté salle communale et la couverture du mur, afin de le protéger dans l'avenir, ceci pour un coût de 27 001 € TTC. Enfin les dalles permettant de poser les pompes à chaleur pour le chauffage de la mairie vont être coulées dans les jours qui viennent. La dalle proche de la Closerie de Boège, destinée au déplacement des conteneurs de tri sélectif est également en cours.

V. Vente et acquisition de terrains

Madame le Maire explique au Conseil municipal qu'il s'agit à nouveau de la transaction de Chez Ragotti, correspondant à une rectification de propriété, suite à une erreur notariale datant de plus de vingt ans qui avait conduit à inclure une partie de la voirie communale dans une propriété privée. Ce dossier compliqué devrait enfin aboutir, les deux maisons desservies par cette voirie ayant été récemment vendues. Néanmoins, les nouveaux propriétaires de l'une des deux maisons avaient des réticences à signer considérant à tort que la municipalité devait les aider à gérer les nombreux droits de passage existant à cet endroit. Madame le Maire a reconduit avec eux une négociation, acceptant d'inclure dans l'emprise communale le tournant de la voirie et la « cour commune » qui sépare et donne accès aux deux maisons en question, ce qui permet une meilleure cohérence de l'ensemble communal, un entretien coordonné des voiries en question et un déneigement mieux assuré puisque le seul point de retournement pour les engins est précisément dans la cour commune. Le Conseil municipal après en avoir

délibéré, approuve à l'unanimité le nouveau découpage des transactions à prévoir et charge Madame le Maire de faire opérer les modifications nécessaires dans les projets d'actes et de signer tous documents afférents.

VI. Affaires scolaires, périscolaires et associatives

. **Ecole élémentaire publique** : Madame le Maire indique que le chantier d'aménagement de la nouvelle classe va commencer incessamment et que la livraison est prévue pour la rentrée de septembre. Renseignements pris auprès de l'inspectrice de district de Bonneville I, Madame Lécallier, il semble que l'ouverture de classe ne devrait guère poser de problème étant donné le nombre des enfants déjà inscrits pour la rentrée prochaine. Les décisions seront prises demain au niveau académique mais le pronostic est plutôt favorable.

. **Appel d'offres restaurant scolaire** : Madame le Maire rappelle qu'il s'agira d'un marché à procédure adaptée. Elle indique que l'avis d'information est paru ce jour, conformément à sa délégation et qu'elle convoquera la commission d'ouverture des plis pour la date limite de dépôt des offres fixée au 1^{er} juillet 2021 – 12h.

. **Associations – salles de la Maison des Associations** : Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les salles de la Maison des Associations sont restées fermées l'essentiel de l'année, à cause du COVID et des restrictions afférentes. En l'état actuel des choses, Madame le Maire a autorisé l'école de musique à utiliser la salle chorale et seulement celle-là pour les examens, répétitions, etc. L'école de musique est la seule association dont les restrictions actuelles (très peu modifiées le 19 mai) autorisent le fonctionnement. Si les annonces gouvernementales prévues le 9 juin le permettent, Madame le Maire se propose de rouvrir les salles et d'encourager les associations à réunir un peu leurs adhérents afin de favoriser une reprise sans trop de difficulté en septembre. Madame le Maire signale par ailleurs que cette faible occupation de la Maison des Associations a fourni l'opportunité de réaliser des travaux bien nécessaires : les sanitaires du rez-de-chaussée ont été intégralement refaits, toute l'installation électrique a été révisée et a fait l'objet de nombreux travaux.

Madame Nody demande si l'on pourrait ouvrir l'espace situé entre la Maison des Associations et la nouvelle construction sur l'arrière pour les enfants. Madame le Maire signale : i) que cet espace n'est accessible que par la salle chorale ou par le garage ; ii) que les associations qui utilisent la salle chorale sont les bienvenues pour s'installer sur cette pelouse quand elles le souhaitent aux horaires qui leur sont normalement réservés ; iii) en revanche, il n'est pas souhaitable dans cet endroit assez abrité des regards de laisser un accès extérieur facile, l'arrière de la mairie devant l'orthodontiste étant envahi par des gens qui y viennent pour fumer, boire, etc. De nombreux vandalismes et incivilités y sont à déplorer. Ceci ne paraît donc pas réaliste.

VII. Personnel communal

Dans le cadre d'une progression de carrière, il est nécessaire d'ouvrir un poste correspondant au nouveau grade et de fermer corrélativement l'ancien poste. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ouverture et la fermeture.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines 2020 - 2026 qui ont été soumises au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Savoie qui a émis un avis favorable en date du 15/4/2021.

VIII. Affaires sociales

Madame le Maire donne la parole à Madame Novel.

Nous avons été contacté par le Département pour faire venir à Boège une unité mobile de vaccination pour la vallée.

Ce vaccinobus permettait :

- aux personnes les plus fragilisées, soit celles âgées de plus de 70 ans, de se faire vacciner avec le Moderna ;
- d'assurer le transport des vaccins et de garantir la prise en charge médicale des personnes vaccinées en cas de complication.

Nous avons ouvert la salle de la Ferma le 7 mai dès 10 h. Jean Grange s'est chargé de la mise en place du tracé du circuit et du montage des 2 tentes. Se sont fait vacciner dans la salle environ 60 personnes et l'après midi le médecin s'est rendu chez les personnes à mobilité réduite qui ne pouvaient pas se déplacer. La 2ème dose de vaccin se fera le 10 juin prochain.

Nous pensons que les personnes vaccinées ont été satisfaites de ne pas avoir à se déplacer.

Nous remercions le Service de l'Unité Mobile du département.

IX. Questions diverses

. *Tenue des deux bureaux de vote pour les élections des 20 et 27 juin* (régionales et départementales) : voir le tableau annexé.

. *ONF – délimitation des parcelles* : Madame le Maire rappelle que l'ONF n'a pas prévu d'opérations de travaux cette année, du fait à la fois de la décision du Conseil municipal de prendre le temps de réfléchir à l'éventuelle prolongation de la route forestière et de la difficulté de prévoir des coupes, vue la présence d'une importante population de grands cerfs. En revanche, le technicien de l'ONF propose de localiser précisément les parcelles de forêt communale en faisant intervenir un géomètre. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette démarche, pour un devis de 5 710 € HT.

. En reconnaissance de toutes les années de service de Madame Goy, le Conseil municipal l'autorise à partir avec son fauteuil de bureau.

. *Blaireaux* : Madame le Maire signale avoir reçu un courrier de la part de nombreux habitants des Perriers, des Biolles et des Combes dont les jardins sont ravagés par les blaireaux. Renseignements pris et par ces personnes et par la mairie, les blaireaux, n'ayant pas de prédateurs, prolifèrent et ne constituent pas une espèce protégée. Etant des nocturnes, il est difficile de demander aux chasseurs de limiter leur prolifération, la chasse étant interdite la nuit. Les gens concernés par ces nuisances ont donc pris contact avec le lieutenant de l'ouvetier qui doit demander une autorisation d'intervention auprès de la Préfecture (arrêté préfectoral). Madame le Maire demande donc au Conseil municipal de l'autoriser à appuyer cette demande par un courrier auprès de la Préfecture. Le Conseil municipal approuve sauf trois abstentions, Mesdames Roman et Chatel et M. Bérard-Bergery.

. *Défibrillateur pour la salle du Conseil et la médiathèque* : Madame le Maire expose au Conseil municipal que la visite de sécurité de la salle est prévue pour le 30 juin. Un certain nombre de travaux électriques étaient nécessaires et sont en cours, on espère que le manque de matériaux actuel ne les empêchera pas d'être finalisés à temps. Néanmoins la pose d'un défibrillateur est nécessaire et il serait souhaitable de le mutualiser avec la médiathèque intercommunale. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la pose d'un défibrillateur sur le mur extérieur de la médiathèque et charge Madame le Maire de demander à la CCVV l'autorisation nécessaire.

. *Convention Enedis* : Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention autorisant un droit de passage d'Enedis pour l'alimentation en réseaux secs de la maison récemment construite derrière le presbytère. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve et l'y autorise à l'unanimité.

. *Délibération modification de comptes pour régularisation administrative* : Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver une modification strictement administrative dans les

comptes de la mairie pour régularisation. En effet, une dépense avait été imputée en fonctionnement alors qu'elle aurait dû être imputée en investissement. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

. Monsieur Saillet demande à Madame le Maire si elle est informée de l'installation d'une *micro-crèche privée* à Boège. Madame le Maire répond qu'elle suit ce projet depuis le début et a donné toutes les autorisations nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance levée à 22 h 15.